

**POLITIQUE LINGUISTIQUE EN FORME DE PYRAMIDE POUR LA
VALORISATION DU PLURILINGUISME AU TOGO**, Essobozouwè
AWIZOBA (Université de Kara – Togo)
essobozou@gmail.com

Résumé

Le présent article aborde la problématique de la promotion des langues africaines et togolaises, face à la dictature impitoyable du français et de l'anglais qui font leur incursion jusque dans le cerveau du bébé togolais qui vient de naître, avant même que ce dernier apprenne à parler. Comme préoccupation majeure, l'étude s'interroge sur les stratégies à mettre en place en termes de politique linguistique pour être en mesure de relever le défi de la valorisation effective des langues togolaises. De cette interrogation découle un objectif capital : proposer une politique linguistique adéquate dont la mise en œuvre favoriserait un réel développement des langues nationales, lequel développement devrait impacter aussi la vie socio-économique de la nation. Dans le but d'atteindre l'objectif ainsi visé, nous avons convoqué l'approche sociolinguistique, en nous référant aux réflexions de Calvet (1987), Boyer (2001) et Baylon (2003) sur les politiques linguistiques et les possibilités de leur mise en œuvre. À la suite d'une analyse des données documentaires et de terrain, les résultats obtenus montrent que la politique linguistique en forme de pyramide peut mieux convenir aux Etats plurilingues dont le Togo, la valorisation de tout le patrimoine linguistique étant indispensable pour un développement cohérent, durable et harmonieux.

Mots clés : politique linguistique en pyramide, planification linguistique, langues nationales, développement, Togo.

**PYRAMID-SHAPED LANGUAGE POLICY FOR THE PROMOTION OF
MULTILINGUALISM IN TOGO**

Abstract

This article treats the problem of the promotion of African and togolese languages faced with the merciless dictatorship of French and English which are making their incursion into the brain of the Togolese baby who has just been born, even before this last learns to speak. As a major concern, the study questions the strategies to be put in place in terms of linguistic policy to be able to meet the challenge of effectively promoting Togolese languages. From this question arises a capital objective: to develop and propose an adequate linguistic policy whose implementation could allow a real development of national languages, which development should also impact the socio-economic life of the nation. In order to achieve the objective thus sought, we have invoked the sociolinguistic approach, referring expressly to the reflections of Calvet (1987), Boyer (2001) and Baylon (2003) on linguistic policies and the possibilities of their Implementation. Following an analysis of documentary and field data, the results obtained show that the pyramid-shaped language policy can be better suited to multilingual states including

Togo, the promotion of all linguistic heritage being essential for coherent development, lasting and harmonious.

Keywords: pyramid language policy, language planning, national languages, development, Togo

Introduction

La langue est l'une des richesses les plus indispensables à l'humanité, tant elle fait figure du facteur le plus déterminant d'un développement qui se veut avant tout endogène, cohérent et harmonieux avec l'écosystème dans lequel elle baigne. Certes, elle n'est pas une ressource matérielle exploitable et transformable en usine. Toutefois, il n'en demeure pas moins que sans la langue, aucune issue n'est envisageable à une quelconque entreprise de l'Homme et par conséquent, aucun avenir ne peut être possible dans la vie d'un peuple sans que recours lui soit fait. La preuve en est que les sociétés les plus développées dictent leurs lois aux plus faibles à travers les puissantes armes que sont leurs langues. Elles continuent même de promouvoir et d'étendre indéfiniment, les territoires d'occupation de ces dernières. C'est ainsi que de plus en plus, une nouvelle forme de colonisation s'installe et devient même plus virulente et plus aliénante que toute autre forme de domination. Telle est la situation de la plupart des sociétés africaines et surtout, celle togolaise ; une situation dont tout le monde a malheureusement conscience, mais que rien ne semble dissuader ni arrêter. Dans un tel contexte, les questions suivantes peuvent se poser : comment relever le défi de la valorisation et de la promotion des langues africaines, notamment celles togolaises face à la dictature des langues étrangère sur le continent noir ? Quels sont, fondamentalement, les problèmes qui empêchent le développement réel des langues en question ? Quelles stratégies en termes de politique linguistique faut-il mettre en place pour y faire face efficacement au point de rendre compétitives lesdites langues ?

Ces questions traduisent implicitement les objectifs assignés à la présente réflexion. Concrètement, elle vise à définir une politique linguistique dont la mise en œuvre devrait changer le statut actuel des langues africaines et togolaises, en vue de leur garantir un meilleur avenir. La réalisation de cet objectif suppose qu'au préalable, les problèmes qui constituent des bombes à retardement pour les politiques linguistiques africaines soient clairement identifiés et décrits avec précision. Enfin, notre ultime objectif, à travers cette étude est d'élaborer une politique linguistique adaptée aux réalités africaines, mais surtout, réalisable du point de vue technique et pratique.

L'atteinte des objectifs susmentionnés a nécessité le recours à la démarche sociolinguistique, en empruntant à Calvet (1987), à Boyer (2001) et à Baylon (2008) des réflexions théoriques se référant à la politique et à l'aménagement linguistique, deux concepts quasi-inséparables et complémentaires. Selon Calvet, la politique linguistique est « l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale », Calvet (1987, pp.54,55). L'auteur estime qu'il se mène généralement une politique linguistique au sein de toute nation plurilingue, que cette politique soit l'œuvre du pouvoir publique ou non. À cet effet, il distingue deux types de gestion du plurilinguisme que sont la gestion dite « in vivo » d'une part et la gestion « in

vitro » d'autre part. Si la première suppose un règlement naturel des problèmes de communication posés par la pluralité linguistique, la seconde suppose l'intervention du pouvoir politique à cet effet. Dans l'un ou l'autre cas, il se pose d'autres problèmes dont celui de la faisabilité ou de la mise en œuvre concrète d'une politique. Tout en empruntant à Calvet les concepts susmentionnés, il est fait le choix, dans le cadre de cet article, de considérer les deux types de gestion à la fois, en vue d'une proposition plus conciliante et réaliste. D'ailleurs, Calvet lui-même est conscient du fait que « dans un domaine aussi important que les rapports entre langue et vie sociale, seul l'État a le pouvoir et les moyens de passer au stade de la planification, de mettre en pratique ses choix politiques. » Calvet (1993, pp.172,173). Il semble privilégier la gestion *in vitro* qui, dans le contexte actuel des avancées démocratiques, ne saurait passer sans aucune négociation préalable avec les parties prenantes. En effet, quelle que soit la politique choisie, c'est sa mise en œuvre qui détermine sa validité. C'est là qu'intervient nécessairement la planification linguistique qui n'est rien d'autre que « la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte » Calvet (1993 : 172, 173). Alors que Calvet conçoit la planification comme la mise en œuvre d'une politique linguistique, laquelle s'entend comme le choix d'une ou plusieurs langues parmi tant d'autre, Boyer étant sa réflexion aux autres situations telles que celles où l'on est en face d'une seule langue ou encore, celle où l'on se trouve dans un contexte sous-régional (Boyer 2001, pp. 77, 78). Il en résulte la remarque selon laquelle politique et planification linguistique prennent des formes variées et peuvent s'adapter à chaque situation problématique nécessitant une intervention consciente en vue de rétablir de l'ordre.

Outre les réflexions des auteurs ci-dessus, cet article ne perd pas de vue le principe selon lequel « les décisions politiques sont fondées plus sur la valeur symbolique de la langue, comme facteur d'unification ou de séparatisme dans une communauté, que sur les besoins réels de la communication », comme le souligne Baylon (2008, p. 173). L'auteur, tout en faisant observer que « les considérations politiques, sociales et économiques pèsent plus que les analyses linguistiques dans une planification », énonce les apports de la sociolinguistique en la matière selon le modèle de Fishman. Ces apports consistent sont, entre autres, « la diffusion d'informations sur la base desquelles l'on peut formuler une politique linguistique de façon scientifique ou expérimentale » ; « l'étude des conséquences de la politique linguistique quand elle est mise en œuvre par le gouvernement » ; « l'étude des conséquences de la politique linguistique en ce qui concerne les réactions de la population aux programmes et aux réalisations patronnées par le gouvernement » (Baylon, 2008, p. 173, citant Fishman, 1971).

Du point de vue méthodologique, deux types de données ont été recueillies, notamment des données documentaires, d'une part et des données orales, d'autre part. Les premières sont constituées d'informations contenues dans les documents de la politique togolaise en matière de linguistique et dans les documents consacrant des résultats de recherches sur des questions linguistiques. Ainsi, la constitution togolaise, la loi de 1975 sur la réforme de la politique éducative, la thèse d'Etat sur la politique et l'aménagement linguistiques au Togo de Aféli (2003) ont permis de recueillir l'essentiel des informations sur les politiques linguistiques élaborées précédemment, même si leur mise en œuvre n'est pas effective. Il a même été

constaté grâce à ces ressources documentaires, que l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif a déjà été planifiée à plusieurs reprises, avec des propositions concrètes concernant la procédure devant permettre d'y aboutir (Anson (1974) ; Aféli (2003)).

En ce qui concerne la recherche de terrain, elle a permis de recueillir les différents avis sur la question du plurilinguisme et sur celle de la meilleure politique linguistique pour le Togo. Des informateurs issus de l'intelligentsia togolaise, tout comme ceux issus de la société profane ont été interrogés sur la situation linguistique du Togo et sur l'avenir des langues togolaises. Les avis recueillis sont majoritairement favorables à une politique qui serait en mesure de promouvoir les langues togolaises. Une fois recueillies, toutes ces informations ont été classées selon qu'elles traitent des causes de la stagnation des langues togolaises ou des approches de solution aux problèmes entravant leur valorisation. Ce classement a enfin débouché sur une étude minutieuse, laquelle a conduit aux résultats présentés ci-dessous, en quatre points essentiels que sont respectivement, les conséquences de l'adoption du français comme langue officielle au Togo, les obstacles internes à la promotion des langues nationales, la spécificité du modèle pyramidal en contexte plurilingue et les contours d'une mise en œuvre concrète.

1. Les conséquences de l'adoption du français comme langue officielle au Togo

L'une des réalités les plus curieuses qui caractérisent les Etats africains en général, et le Togo en particulier, c'est le choix d'une langue étrangère comme langue officielle, face à une multitude de langues nationales. Au Togo précisément, il n'y a pas moins de trente langues nationales parlées (Gblem-Poidi & Kantchoa, 2012), avec des langues véhiculaires très répandues comme l'éwé, le kabiyè, le moba ou le tem. Cependant, la législation togolaise, au mépris de toutes ces langues, a décidé que le français soit retenu comme la langue officielle du pays. Certes, une telle décision peut paraître banale, voire anodine. Mais en réalité, elle est porteuse de lourdes conséquences tant sur les langues nationales que sur le développement même du pays. Sans ambiguïté aucune, Calvet (1987, p. 55) l'assure : « dans tous les cas c'est la langue officielle qui est langue de pouvoir, la langue qui permet la promotion individuelle, la clef sociale » et ce, au mépris et au détriment des langues nationales, sauf que la promotion individuelle et sociale dont il parle sera difficilement au rendez-vous, dans ces conditions.

1.1. Conséquences sur les langues nationales

En effet, du point de vue linguistique, les conséquences de la consécration du français comme langue officielle par la constitution togolaise est en soi, une élévation de ladite langue au-dessus de toutes les langues nationales. Faire du français la langue officielle de manière absolue, c'est décréter, du moins implicitement, la négation ou la disparition des langues nationales. Négation parce que si elles étaient considérées comme ayant une existence, la constitution leur aurait laissé une marge de manœuvre, comme c'est le cas au Burundi (Calvet, 1987). Quant à la vocation à la disparition qu'implique la décision du législateur de promouvoir le français seul au rang de langue officielle, elle s'explique par le fait qu'il n'y a aucun intérêt à valoriser une langue qui ne sert pas à grand-chose. Les preuves en sont qu'avec une telle législation, le français est devenu la seule langue d'enseignement

et de l'administration du Togo. Dans les écoles togolaises, sur toute l'étendue du territoire, il n'y a que le français qui puisse servir de moyen de transmission du savoir, mais aussi de langue de la recherche scientifique. Il est donc, par ricochet, la langue véhiculaire légale que tout Togolais est censé être en mesure de parler et d'écrire.

De ce fait, l'apprentissage du français est devenu indispensable, voire obligatoire au point qu'il se présente même comme une langue de prestige. Tout Togolais aspire, pour ne pas être marginalisé ou ridiculisé dans les milieux administratifs, à son apprentissage. Cela se fait d'ailleurs remarquer dans les familles où le français fait office de langue première pour des enfants nés de parents togolais, parlant des langues togolaises, et parfois, une même langue. Cette dernière remarque est le signe probant du recul des langues togolaises face au français. Pour certains Togolais, leurs langues sont réduites au seul rôle de moyens de la communication informelle et sont souvent qualifiées de « dialectes » ou de « vernaculaires » par ces Togolais eux-mêmes. Cela dénote la gravité de la situation des langues nationales en Afrique et au Togo, une situation qui n'est pas sans conséquences sur le développement des sociétés concernées.

1.2. Les conséquences sur le développement national

Un développement qui se veut cohérent et durable, c'est celui-là qui tire sa sève de son environnement immédiat. L'un des aspects de cet écosystème africain est constitué des langues nationales. Lorsque ces dernières sont mises à l'écart, le développement socio-économique en pâtit, à coup sûr. Pour mieux expliciter l'impact négatif de l'officialisation d'une langue étrangère sur le développement socio-économique d'une nation, il est important de s'attarder sur la relation entre la langue et l'individu, d'une part et entre elle et la communauté, d'autre part.

En effet, tout individu n'a d'existence que par sa langue. C'est par elle qu'il existe ; par elle aussi, il s'identifie à d'autres personnes, surtout celles qui ne sont pas de sa culture. Le cas des enfants sauvages en est un exemple parfait. L'homme naît, certes, avec la faculté de communiquer par le moyen des signes vocaux. Toutefois, il peut arriver qu'une personne ne parle pas si elle n'a jamais été mise en situation de le faire. Ici, être mis en situation, c'est naître dans une communauté donnée et d'en hériter la langue comme marque identitaire essentielle. Au Togo, plusieurs personnes articulent clairement le français pour l'avoir appris à l'école ou dans les familles où il fait office de langue première. Toutefois, aucun Togolais authentique ne peut s'identifier au français, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Si un Togolais est interrogé sur son identité, il ne lui arrive souvent pas de dire qu'il est Français. Les réponses qui peuvent être entendues sont, entre autres, « je suis Ewé » ; « je suis Moba » ; « je suis Kabiyè » « je suis Akébou », etc. Très profondément, personne ne se reconnaît dans la langue française au Togo, malgré le statut à elle conféré par la constitution togolaise. Cela pose un problème par rapport à tout ce qui peut être considéré comme des initiatives personnelles, puisque généralement, toute personne réfléchit avant tout, dans sa langue.

Au niveau sociétal, le fait qu'une langue étrangère soit imposée à toute une nation constitue un frein incontestable à son développement. La première atteinte est celle à l'intégrité nationale qu'il est difficile de construire ou de reconstruire dans une langue étrangère. Aucun Togolais, par exemple, ne se reconnaît en le français ;

aucun ne peut se définir par le français. De même, tous collectivement ne peuvent s'identifier au français. C'est l'une des raisons fondamentales des divisions qui caractérisent les peuples africains, notamment ceux du Togo. Pire, la situation interétatique est plus grave : du fait de la différence entre les langues officielles, toutes étrangères, les locuteurs d'une même langue sont parfois incapables de s'entendre sur le minimum qui permette d'améliorer leur quotidien. L'esprit nationaliste et patriotique qui caractérise les sociétés occidentales est paralysé en Afrique par la négation des langues nationales au profit de celles des ex-colons.

D'une manière générale, soumission et sous-développement font bon ménage, au même titre que liberté et développement. L'affirmation de soi passe nécessairement par l'affranchissement linguistique. L'histoire de la France en est un exemple palpable. Colonisé par Rome, contraint à ne faire usage que du latin dans les domaines religieux et administratifs, le peuple n'a pu affirmer sa liberté qu'en s'affranchissant de ce joug linguistique. Dès lors, son développement a pris véritablement corps. Ce n'est d'ailleurs pour rien que les puissances mondiales défendent à tout prix leurs langues qu'elles considèrent comme les moyens privilégiés d'expression de leur puissance. Leur domination sur les peuples faibles passe avant tout par leurs langues, et la pérennisation de ladite domination passe toujours par la mise en œuvre des stratégies pouvant décourager toute velléité révolutionnaire en matière linguistique.

Puisqu'un développement sérieux doit commencer par la valorisation des cultures endogènes que l'on maîtrise mieux, et que les valeurs en question n'ont de sens que dans une langue donnée, il est difficile pour le Togo de poser les fondations de son développement en toute méconnaissance de ses langues d'origine. Il est évident qu'avant de construire l'économie d'une nation, il faut d'abord construire son identité nationale. Cela revient simplement à permettre aux citoyens de se reconnaître dans la nation par l'usage d'une langue nationale officialisée. Sur la base de ce qui précède, il apparaît clair que l'adoption d'une langue étrangère en tant que langue officielle, comme c'est le cas au Togo, impacte négativement le développement du pays. Toutefois, au-delà d'une telle législation, des problèmes pratiques limitent gravement les possibilités d'une politique linguistique favorable aux langues togolaises.

2. Les obstacles internes à la promotion des langues nationales

Sans nul doute, le retard des langues togolaises, et plus généralement des langues africaines en matière de développement est dû au choix de faire du français la langue officielle au détriment de toutes les langues nationales. Mais en plus, il existe des situations internes non favorables à la promotion de ces langues, malgré quelques volontés politiques manifestées. Il en est ainsi du plurilinguisme très prononcé auquel s'ajoute le caractère oral de presque toutes les langues nationales togolaises.

2.1. Les aléas du plurilinguisme africain

L'un des handicaps de la politique linguistique du Togo est son plurilinguisme, lequel a comme corolaire les représentations linguistiques, les préjugés de tous genres et les idéologies négatives. Avant de traiter du cas togolais à proprement parler, le tableau suivant mérite d'être examiné de près.

Tableau I : présentation de quelques politiques linguistiques africaines

Langues officielles et nationales en Afrique francophones			
Quelques exemples			
	Nombre de langues parlées	Langues officielles	Langues nationales
Burkina Faso	70	Français	70
Burundi	1	Français Kirundi	Kirundi
Centre-Afrique	65	Français	Sango
Guinée	20	Français	8
Tchad	100	Français	0
Zaire	250	Français	4

Source : Calvet (1987, p. 55)

Sur les six pays concernés par le tableau ci-dessus, seul le Burundi a deux langues officielles que sont sa seule langue nationale en plus du français. Les cinq autres pays n'ont que le français comme langue officielle, malgré le nombre important de langues parlées sur leur territoire. Est-ce à dire que le nombre de langues nationales a joué en faveur ou en défaveur des langues nationales ? Telle est la question que l'on peut se poser en observant le tableau. S'il faut vite aller en besogne, on peut, a priori considérer qu'en dehors du Burundi, les autres pays n'auraient manifesté aucune volonté d'officialiser les langues nationales. Mais cet argument est loin d'être convaincant, eu égard aux autres éléments du tableau portant sur les langues dites « nationales ». Leur nombre, comparé à celui des langues parlées est très limité, hormis le cas burkinabè. Cela dénote une certaine volonté de promouvoir certaines langues nationales en les élevant au niveau national, de leur niveau local ou régional de départ. « Dans ces quelques situations », écrit Calvet, (1987, p.55), « la notion de langue nationale prend donc une acception diversifiée : la langue nationale peut, dans le cas du Burundi ou de la RCA, être la langue de l'école ou de l'administration et remplacer le français dans ces fonctions ». Paradoxalement, depuis des décennies, la situation est telle quelle, parfois pire dans ces pays. Cela peut bien s'expliquer par la multitude de langues comme c'est le cas au Togo.

Dans ce dernier cas, une politique linguistique a été décrétée depuis 1975 au Togo, une politique tournée vers la promotion des langues nationales. Mais, près de cinquante ans après, la situation n'a presque pas bougé. Face à la volonté des pouvoirs publics, se dresse un plurilinguisme géant qu'il faut surmonter. Il est à rappeler que pour un peu plus de 56 000 km² de superficie et une population de plus de huit millions d'habitants (RGPH-5, 2022), il y a près d'une quarantaine de langues environ (Takassi (1983), Aféli (2003), Gblem-Poidi & Kantchoa (2012)). Choisir une sur la quarantaine ne peut être aisé, surtout en l'absence d'arguments convaincants scientifiquement et sociologiquement (Baylon, 2008). Cela expliquerait d'ailleurs la décision politique de retenir deux langues, l'une considérées comme ayant le plus grand nombre de locuteurs au nord du pays, le kabiyé ; l'autre considérée comme étant la plus parlée au sud du pays, l'éwé. Au-delà de ces considérations, il faut compter sur l'adhésion populaire sans laquelle la

mise en œuvre serait quasi impossible. C'est à ce niveau que se pose le véritable problème. L'une des questions qui explique le rejet des choix politiques est pourquoi telle langue plutôt que telle autre ? Sur le terrain, l'appellation « langues nationales » dont bénéficient l'éwé et le kabiyè seuls pose un autre problème dans la mesure où toutes les autres langues ont le droit de jouir du même statut.

Il en résulte alors, que les Etats africains sont victimes de leur plurilinguisme ; lequel constitue un remarquable frein au développement de leurs langues.

2.2. Le manque d'écriture

Le plurilinguisme togolais est une cause des échecs ou même de l'absence d'une politique linguistique fiable, comme cela est démontré ci-dessus. Mais le caractère oral des dites langues se révèle comme la cause la plus déterminante. Une politique linguistique n'existe réellement que lorsque sa mise en œuvre est concrète. Dire que le Togo possède une politique linguistique paraît abusif, si en pratique, rien ne s'observe sur le terrain. Certes, deux langues sont choisies pour être des langues nationales, du moins théoriquement. En pratique cependant, il n'en est presque rien. Le véritable problème réside dans l'absence d'une écriture viable et praticable. C'est à raison d'ailleurs que Gangue (2013) s'interroge sur l'existence de la faute dans l'état actuel de l'écriture des langues nationales, vu que les normes en elles-mêmes sont ambiguës.

Lorsqu'une langue n'est pas écrite, son passage du statut de langue locale à celui de langue officielle ne peut qu'être extrêmement difficile. Or, c'est la situation dans laquelle se trouvent toutes les langues togolaises, y compris les deux langues promues au rang de langues nationales. En 1975, lorsque la décision se prenait en leur faveur, elles étaient à peine décrites. Depuis lors, plusieurs initiatives ont été prises pour tenter de les doter d'une écriture. Malgré tous ces efforts, le kabiyè et l'éwé sont encore loin de servir comme de véritables outils de communication en matières administrative et académique.

Avant d'être une langue officielle, l'une ou l'autre des deux langues devraient être bien équipées en vue de répondre aux besoins de tous genres et de tous domaines confondus. Mais le plus urgent reste l'écriture, que l'on ne doit pas confondre avec la description linguistique (Awizoba (2017) ; Gangue (2013)). A ce jour, l'éwé et le kabiyè sont suffisamment décrits. C'est un grand pas vers leur modernisation ; mais un pas largement insuffisant. Si la description permet de comprendre la structure et le fonctionnement d'une langue, l'écriture se définit quant à elle, comme son expression graphique. La différence fondamentale à ce niveau réside dans l'action volontaire ou non sur la langue concernée. L'idée de normalisation prévaut dans la graphisation, alors qu'elle est strictement évitée dans la description. Malheureusement, ce qui semble être aujourd'hui défini comme règles d'écriture du kabiyè et de l'éwé a un caractère plus descriptif que normatif. Et pourtant, sans la norme, aucune langue ne peut être maîtrisée, tant dans l'espace que dans le temps. Dans l'espace parce que toute langue est parlée différemment sur l'espace géographique qu'elle couvre. Le kabiyè, par exemple, est parlé différemment d'un canton de son ressort à l'autre. Adopter une écriture descriptive revient à créer plus de problèmes qu'il y en a à résoudre, puisque cette écriture sera forcément celle d'une variante donnée, que les locuteurs des autres variantes auront

du mal à accepter. Cela se trouve être déjà la réalité vécue, avec l'orthographe actuelle de ladite langue.

En ce qui concerne la maîtrise de la langue dans le temps, elle s'explique par le fait que toute langue naturelle est appelée à évoluer. Ainsi, la comparaison de l'état de la langue à un temps T2 par rapport à un temps T1 révèle des variations à plusieurs niveaux notamment phonétique, phonologique, morphologique et sémantique. L'adoption d'une écriture descriptive peut donc avoir comme conséquence, la difficulté à prendre en compte les différents changements linguistiques.

Le manque d'écriture, ou l'adoption d'une écriture descriptive constituent un autre frein non négligeable à l'épanouissement des langues nationales dans le contexte africain et togolais spécifiquement. Du coup, mener une politique linguistique efficace suppose à la fois un choix des langues à promouvoir et l'équipement des langues à promouvoir. Cela paraît extrêmement difficile pour les Etats africains dont le Togo au point que des sacrifices sont nécessaires pour y parvenir.

3. La spécificité du modèle pyramidal en contexte plurilingue

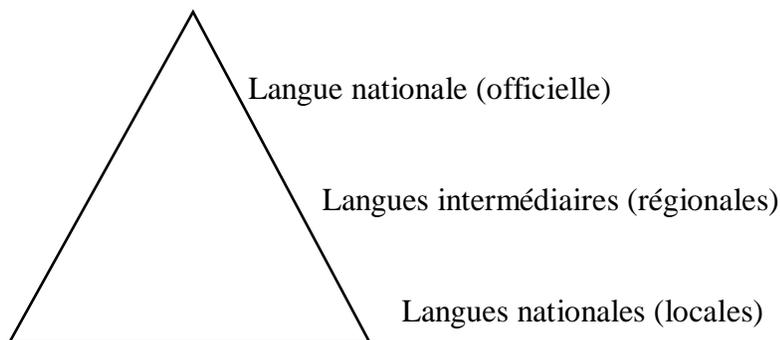
Les langues participent du développement socio-économique des Etats. Pour que de tels objectifs soient atteints, des décisions politiques leur accordant des droits sont indispensables. Parmi ces décisions importantes pour la vie et la productivité socio-économique d'une langue, celle la reconnaissant en tant que telle et consacrant ainsi son statut semble urgent d'autant plus que, pour le cas togolais, les langues « nationales » n'ont pas encore de statut clairement défini. Après avoir présenté le modèle de politique proposé dans cet article, les raisons de ce choix ont été détaillées.

3.1. Le contenu de la politique linguistique en pyramide

La notion de pyramide renvoie, en général, à une civilisation antique bien connue : celle de l'Égypte pharaonique. À l'origine, les pyramides étaient des temples de rois dans cette civilisation lointaine, une sorte d'architecture servant de tombes à ces derniers considérés à l'époque comme des dieux. Depuis longtemps, cette architecture a inspiré plusieurs scientifiques dont les mathématiciens et les physiciens, entre autres. Il n'est donc pas surprenant que la même architecture inspire le linguiste dans sa volonté d'apporter sa contribution au développement socio-économique de sa communauté.

En effet, le contexte de la présente étude nécessite l'emploi du concept de pyramide comme la représentation d'une politique linguistique mettant en valeur toutes les langues d'un pays plurilingue comme le Togo. Mettre en valeur toutes les langues n'est quand même pas synonyme d'une officialisation généralisée desdites langues ; il s'agit plutôt d'une valorisation hiérarchisée des langues nationales dans leur ensemble. C'est donc ce modèle hiérarchique qui prend la forme d'une pyramide avec, à la base, toutes les langues togolaises, au milieu de la pyramide les langues régionales et au sommet la langue nationale désignée comme la langue officielle.

Diagramme représentatif du modèle de politique linguistique en pyramide



Le modèle ci-dessus est proposé sur la base de certains arguments capitaux dont les détails sont présentés dans la sous-section suivante.

3.2. Les motifs et implications du choix du modèle pyramidal

Le choix du modèle pyramidal est motivé par la nécessité de valoriser tout le patrimoine linguistique du Togo, d'une part, et d'autre part, la difficulté de mettre en œuvre à l'échelle nationale, une politique visant l'officialisation de toutes ces langues.

En fait, chaque langue togolaise a son importance au sein de la communauté nationale. Toutes participent collectivement de la richesse de l'écosystème linguistique, mais chacune représente une culture particulière, avec ses spécificités dont la nation peut tirer profit pour son épanouissement. Les langues forment une partie importante du patrimoine national. Promouvoir certaines au détriment des autres, c'est signer l'acte de disparition de ces dernières. Les exemples sont nombreux à travers le monde. Par contre, lorsque le statut d'une langue est clairement défini, cela constitue une garantie de survie et d'avenir pour elle-même, et pour l'humanité.

Au même moment que l'attention doit être accordée à toutes les langues nationales, il ne faut pas ignorer les difficultés liées à une politique d'officialisation généralisée des langues nationales. D'ailleurs, un tel rêve serait utopique dans la mesure où le fait même d'avoir plusieurs langues officielles constituerait une jungle linguistique. Cela reviendrait, par exemple, à contraindre tout citoyen, pour faire face à ses besoins en termes de gestion administrative ou de relation avec l'administration, à apprendre et à s'exprimer dans toutes les langues officielles, soit plus de trente pour le cas du Togo.

En ce qui concerne les implications de la politique linguistique en pyramide, elles sont de deux ordres essentiellement, notamment l'ordre culturel et celui social. Une politique linguistique tournée vers la promotion des langues nationales sans discrimination aucune, c'est une politique de la promotion de la culture dans son intégralité. Chaque langue véhicule une culture et chaque culture est utile à un niveau donné pour la construction du bonheur collectif. De même, le modèle pyramidal est favorable à la cohésion nationale en ce qu'il permet à tous les citoyens de se

reconnaître dans une langue unique et de s'identifier à elle à l'extérieur du pays. Cela paraît contradictoire, mais la logique y est parfaitement établie. Il est vrai que le modèle proposé met l'accent sur la promotion des langues nationales dans leur ensemble. Toutefois, cette politique a une portée à la fois nationale et internationale. Au plan national, chaque communauté dispose de sa langue et s'identifie à elle, alors qu'au plan international, tout Togolais est appelé à s'identifier à une seule et même langue, laquelle lui confère la même identité que tout autre concitoyen.

Tout cela s'inscrit fort bien dans la logique du respect des « principes fondamentaux du droit en matière de plurilinguisme » que sont « le principe de personnalité » qui veut que l'Etat garantisse aux citoyens, dans un contexte plurilingue la liberté quant à l'usage des langues du pays, d'une part et, d'autre part « le principe de territorialité » selon lequel le plurilinguisme dans un Etat devrait être territorialisé. (Boyer, 2001, p.80-81).

4. Les contours d'une mise en œuvre concrète

Une chose est de définir une politique linguistique, une autre est de la mettre en application. Une politique linguistique, quelle que soit sa qualité, ne vaut que par sa mise en œuvre effective. Il convient d'ailleurs de rappeler que des formules ont déjà été proposées quant à l'orientation de la politique linguistique du Togo (Anson, 1974 ; Aféli, 2003), mais elles n'ont jamais été mises en œuvre. A cet effet, la présente recherche ne s'est pas contentée d'une proposition de politique linguistique ; elle s'est aussi attardée sur une étude de faisabilité, en vue d'orienter l'action des décideurs. Il s'est concrètement agit d'analyser la situation linguistique du Togo et de proposer les langues à considérer respectivement comme des langues locales, régionales et nationale, puis de décrire le processus de leur instrumentalisation.

4.1. L'analyse du paysage linguistique du Togo

Le Togo est un pays plurilingue dont le nombre de langues est estimé, selon les dernières recherches, à 38 langues (Gbem-Poidi & Kantchoa, 2012). Ces langues se partagent le territoire national de façon inégalitaire en fonction de leur importance en termes de véhicularité et de nombre de locuteurs. Mais, dans le cadre de cet article, les critères d'analyse retenus sont ceux de regroupements linguistiques et de portée régionale.

Au Togo, trois principaux groupes de langues dominant le paysage linguistique. Il s'agit des groupes gbè, lama et gourma (Aféli, 2003). Chacun de ces groupes est constitués de langues génétiquement apparentées. Cela sous-entend aussi une proximité structurelle facilitant l'intercompréhension à l'intérieur d'un même groupe linguistique. Outre ces principaux groupes linguistiques, il en existe d'autres comme le yoruba (Benoue-congo), l'atlantique représenté par le fulfulde et le mandé représenté par le bisa, etc. Dans le tableau suivant, sont présentés les différents groupes linguistiques togolais.

Tableau II : présentation des langues selon le groupe d'appartenance

Groupes linguistiques	Langues
Langues gbé	Ajagbe
	Evegbe
	Fongbe
	Gengbe
	Plagbe
	Pedagbe
	Adangbe
Langues résiduelles	Igo
	Ikposo
	Kebu
	Anii
	Gidere
Langue guang (patou-tano)	Ginyanga
Langue akan (tano)	Anufo
Langues lama	Kabiyè
	Lamba
	Tem
	Bago-kusuntu
	Delo
Langues gourma	Migangam
	Moba
	Ncam
	Kusaal
	Mampruli
	Moore
	Mbelme
	Nawdm
	Konkonba
	Gulmancema
Langues de l'Oti-volta oriental	Biali
	Ditamhari
Langues mandé	Bisa
Langues atlantiques	Fulfulde
Yoruba	ifè
	kambole

Source : Gblem-Poidi & Kantchoa (2012), légèrement réaménagé

Environ dix groupes linguistiques existent au Togo dont les plus importants en nombre de langues et/ou de locuteurs sont le Gbè, le Lama et le Gourma. La connaissance de ces regroupements sur la base du critère génético-typologique peut orienter la mise en œuvre de la politique linguistique nationale (Anson, 1974). Hormis la considération génétique, la portée de chaque langue au niveau régional et interrégional est d'un intérêt certain également. Ce critère a permis d'identifier cinq langues à raison d'une par région comme étant les plus parlées. Il s'agit de : le

gengbe, l'ifè, le tem, le kabiyè et le moba, respectivement dans la Maritime, les plateaux, la Centrale, la Kara et les Savanes. Le tableau suivant présente à la fois les langues par région et celles les plus parlées.

Tableau III : présentation des langues par région et par importance

Région	Langues parlées	Langue la plus parlée
Maritime	Evegbe	Gengbe (mina)
	Gengbe	
	Plagbe	
	Pedagbe	
Plateaux	Evegbe	Evegbe
	Ifè	
	Igo	
	Ikposo	
	Kebu	
	Adangbe	
	Fongbe	
Centrale	Tem	Tem
	Kabiyè	
	Ginyanga	
	Lamba	
	Gidere	
	Bago-kusuntu	
	Delo	
	Cala	
	Anii	
Kara	Kabiyè	Kabiyè
	Lamba	
	Tem	
	Ncam	
	Nawdm	
	Konkonba	
	Fulfulde	
	Gengbe	
	Evegbe	
Savanes	Moba	Moba
	Migangam	
	Kusaal	
	Mampruli	
	Moore	
	Mbelme	
	Gulmancema	
	Biali	
	Ditammari	

	Bisa	
	Fulfulde	
	Anufo	

Source : notre enquête de terrain

L'observation du tableau donne lieu au constat suivant : les langues régionales de la Maritime et des plateaux appartiennent majoritairement au même groupe linguistique tout comme celles des Centrale et Kara. Cette remarque est très précieuse quant au choix de la langue nationale à promouvoir au rang de langue officielle. L'autre remarque non moins importante est le fait que les langues régionales de la Maritime, de la centrale et de la Kara sont très répandues sur toute l'étendue du territoire national, mais à des degrés divers. En effet, sur les trois langues, le gengbe est remarquablement la langue la plus répandue et la plus comprise de la plupart des Togolais. Elle est, de ce fait, la mieux placée pour servir de langue officielle au Togo, sans que les autres langues ne soient ignorées. L'ultime conséquence en est que tout Togolais, à quelques exceptions près, soit au moins bilingue. Les seules qui peuvent être monolingues, ce sont ceux dont la langue est à la fois locale, régionale et officielle, c'est-à-dire les locuteurs du gengbe. Mais à ce niveau, la proposition de Anson, reprise par Aféli pourrait remédier à la situation par l'introduction de la deuxième langue nationale dans la zone du gengbe. Ceux dont la langue est à la fois locale et régionale sans être officielle seront bilingues. Enfin, seront trilingues ceux dont la langue maternelle est seulement locale.

4.2. Le processus de mise en œuvre de la politique en pyramide

Toute politique linguistique qui se veut fiable doit s'accompagner d'une planification de sa mise en œuvre. Cette dernière est l'aspect pratique de ce qui était jusque-là une décision purement théorique. Seule la mise en œuvre rend visibles les actes politiques concernant les choix opérés dans le cadre de la gestion du plurilinguisme d'un Etat. Cela suppose tout simplement que la politique en pyramide qui est prônée tout au long de cette recherche ne pourrait être valable que si les conditions de sa réalisation sont réunies jusqu'au bout. À cet effet, trois actions prioritaires, notamment la définition des règles d'écriture, la documentation des langues concernées et l'instrumentalisation effective sont proposées.

4.2.1. De la définition d'une norme orthographique adéquate

Les langues togolaises, tout comme la plupart des langues négro-africaines, sont caractérisées par l'oralité. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une politique linguistique doit prioritairement commencer par l'élaboration d'une orthographe et d'une grammaire adéquates et accessibles. Ce n'est qu'à cette condition seulement que l'on peut envisager la production des documents propres à l'enseignement. Si les politiques linguistiques ont toujours eu du mal à se voir être exécutées, l'un des problèmes est celui-là. Le Togo en est un exemple dans la mesure où, les deux langues promues comme langues nationales depuis 1975 sont encore difficilement réalisables à l'écrit. S'il faut aujourd'hui les introduire dans le système éducatif togolais, le premier obstacle qui empêcherait la réalisation d'un tel pari est le manque de consensus sur les formes d'écriture en vigueur. Sans aucun doute, les deux langues sont dotées des académies qui travaillent à la mise en place des systèmes d'écriture

normalisés. Toutefois, l'orthographe actuelle est en soi un frein à la promotion de la langue écrite (Awizoba, 2017).

Cela suppose que des systèmes d'écriture modernes s'imposent aux langues togolaises pour qu'elles soient effectivement outillées. Par exemple, une orthographe moderne, c'est celle qui est accessible et facile à maîtriser ; ce doit être une orthographe la plus simple possible, mais surtout, une orthographe standardisée (au sens concret du terme). Au même moment qu'elle est simplifiée au maximum, l'orthographe dont il faut doter les langues togolaises pour les rendre opérationnelles à l'écrit doit prendre en compte tous les aspects pratiques de chaque langue en termes d'accords, de phénomènes phonético-phonologiques, morphosyntaxiques, de dialectalisations, etc. Au-delà de l'éwé et du kabiyè dont les systèmes d'écriture sont à reconsidérer en vue de leur modernisation, les autres langues togolaises ont besoin d'être dotées des systèmes d'écriture adéquats. Cette première étape ouvre la voie à la possibilité de la documentation linguistique.

4.2.2. De la nécessité d'une documentation linguistique

Si une langue parvient à l'écriture, il ne lui reste qu'à franchir le pas de la documentation pour être utile à l'enseignement. En effet, documenter une langue, c'est l'enrichir de manière à la rendre compétitive face au progrès de la science et de la technologie ; c'est, « mettre le lexique d'une langue en adéquation avec le développement économique, social technique ou culturel d'un pays », Baylon, (2008, p.173). Chaque langue fonctionne dans un environnement donné et appartient à un écosystème donné dont elle a la maîtrise en termes de ressources pour exprimer telle ou telle réalité du milieu. Par contre, il est impossible à une langue d'avoir la connaissance de tous les environnements socio-culturels au monde. C'est à ce niveau qu'intervient la documentation qui est une nécessité, puisqu'une langue vivante a quotidiennement besoin de régler des problèmes de communication concernant tous les sujets de tous les domaines de la vie humaine. Elle doit être en mesure de fournir à ses locuteurs les moyens d'échanger avec l'extérieur. Les langues les plus modernes et les plus puissantes comme l'anglais ou l'espagnole ont d'abord été des langues absolument orales et locales, avant d'acquérir le statut de langues internationales et savantes.

Pour documenter ses langues togolaises et les rendre scientifiquement expressives, plusieurs possibilités sont envisageables, notamment l'emprunt, la néologie, la terminographie et autres procédés de création lexicale. Toute langue, face au besoin de nommer ou de désigner les réalités nouvelles dans son ressort mais déjà existantes ailleurs, donc déjà connues d'autres langues, peut procéder par emprunt, c'est-à-dire, nommer la chose comme la nomme la langue de son origine avec des possibilités d'adaptation morphophonologique. Il en est ainsi, par exemple de sukúli "école", wááci "montre", tóósi "torche", etc. qui sont des noms du kabiyè, mais issus de l'emprunt. Ce procédé est valable pour toutes les autres langues et peut s'amplifier. Hormis l'emprunt, les langues ont la possibilité de créer spontanément ou non, des ressources pour désigner les réalités nouvelles, en se servant des ressources déjà existantes ou non. Parfois, les linguistes peuvent agir directement sur la langue en proposant des normes quant à certains de ces usages. Tout compte fait, toute langue dotée d'une écriture est susceptible de faire face victorieusement aux

problèmes de carence terminologique de quelque nature que ce soit ; ce qui la rend apte à l'enseignement.

4.2.3. Du déploiement des langues nationales dans le système éducatif formel

L'introduction d'une langue dans le système éducatif est le pas décisif vers sa promotion. Le français, dans le cas du Togo, n'est pas plus riche que les langues togolaises, mais il est simplement la langue de l'école avant tout. De ce fait, tout enfant qui met pied à l'école a déjà le français dans sa poche. Cela donne l'illusion d'une supériorité du français sur les langues nationales. En faisant d'une langue locale la langue d'instruction, on accroît sa notoriété auprès de ses propres locuteurs. Or, si une langue devient la langue de l'enseignement, c'est qu'elle devient aussi la langue de l'administration, donc la langue du travail. Il n'y aura donc pas de raison de la négliger. Il faut souligner que la plus grande préoccupation des Togolais quand il s'agit de réagir sur le sujet concernant les langues nationales, c'est de s'interroger sur leur utilité réelle. Sur le terrain, par exemple, plusieurs se demandent ce que peut devenir un apprenant à la suite d'un cursus caractérisé par l'enseignement des langues nationales. Quoique ces préoccupations soient légitimes, elles ne devraient pas empêcher la mise en oeuvre des politiques inovantes en matière linguistique. Une langue qui permet à une population de régler en totalité ses problèmes de communication peut servir aussi comme langue officielle ; tout le reste est gérable. Dans le modèle que propose cet article, la langue locale restera la langue d'instruction à la base, puis suivra la langue régionale et/ou nationale, avant que s'en suivent les langues étrangères qui ne seront plus que des matières, à partir du deuxième cycle du secondaire. En d'autres termes, tout enfant en âge d'être scolarisé le sera d'abord dans sa langue première qu'il apprendra à écrire et à lire correctement. Il doit découvrir la version écrite de la parole dans sa langue première, celle-là qu'il a parlée dès son initiation à l'usage de la parole pour communiquer. Ces acquis faciliteront l'apprentissage de la langue régionale et/ou nationale à partir de la classe de CM 1. Normalement, cela devrait être facile, étant donné que cette dernière langue présente une structure proche de celle déjà connue. Il faut préciser que les langues togolaises partagent plusieurs caractéristiques communes, aux plan phonique, morphologique et syntaxique : le ton, les systèmes vocaliques, la nasalité, la structure syntaxique, etc. En fin des comptes, le Togo aura réussi à officialiser une de ses langues sans pour autant que les autres langues nationales disparaissent. À la différence des modèles précédents, celui proposé dans cet article fait des langues étrangère des matières et non des langues d'enseignement.

Conclusion

La promotion des langues nationales togolaises et africaines en général est au coeur du présent article dont l'ambition est de contribuer à la valorisation de la culture africaines à travers les richesses linguistiques endogènes. Sa principale préoccupation est de s'interroger sur la politique linguistique la mieux placée pour permettre la modernisation des langues nationales dans leur ensemble, tout en veillant à promouvoir l'une d'entre elles pour en faire la langue officielle. Pour répondre à cette préoccupation, l'approche sociolinguistique a été exploitée, notamment les réflexions sur les politique et planification linguistiques telles que définies par Calvet (1987, 2013), Boyer (2001) et Baylon (2008). Sur le plan

méthodologique, une enquête a été menée à la fois sur le terrain et dans des bibliothèques, laquelle a permis de collecter toutes les informations nécessaires à l'analyse effectuées. Une fois les données recueillies, un traitement minutieux leur a été administré en ce sens qu'il y a eu, d'une part, une catégorisation des informations et d'autre part, une analyse plurielle de leur présentation. À l'issue de cette démarche, les résultats obtenus indiquent que la politique linguistique qui convient le mieux aux Etats plurilingues comme le Togo est celle bâtie sur le modèle pyramidal. Il s'agit d'un modèle prenant en compte toutes les langues d'un pays sous une forme hiérarchisée. De cette politique, si elle est réussie, découlent de nombreux avantages, notamment l'éviction de l'extinction de certaines langues, le développement socio-économique des populations grâce la synergie des valeurs endogènes dont les langues sont porteuses, entre autres. Pour la réussite de ce pari, l'étude préconise une planification de mise en œuvre articulée en trois points que sont la dotation des langues en systèmes d'écriture adéquats, leur documentation et leur introduction effective dans le système éducatif. Cela sous-entend que malgré la pertinence des propositions faites à l'issue de cette étude, d'autres recherches sont envisagées afin de proposer des systèmes d'écriture et des pistes pour enrichir les langues togolaises.

Références bibliographiques

- AFELI Kossi Antoine, 2003, *Politique et Aménagement Linguistiques au Togo : Bilan et Perspectives*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Lomé, Togo.
- ANSON Gabriel, 1974, *Utilisation des langues africaines en vue de l'alphabétisation et de la scolarisation*. Paris : UNESCO.
- AWIZOBA Essobozouwè, 2017, « Le kabiyè entre l'écriture du ton et la réforme de l'écriture », revue *Littératures et civilisations*, n° 7, pp. 371-392.
- AWIZOBA Essobozouwè, 2020, « Les langues au cœur d'un patrimoine culturel multicolore au Togo : atouts et défis », in *Revue semestrielle de l'USLHB*, N° 006, Bamako.
- BAYLON Christian, 2008, *Sociolinguistique : société, langue et discours* (2^e édition), Armand Colin, Paris.
- BOYER Henri, 2001, *Introduction à la Sociolinguistique*, Dunod, Paris.
- CALVET Louis-Jean, 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.
- CALVET, Louis-Jean-, 1993, *La Sociolinguistique*. Paris : Que sais-je ? PUF.
- FISHMAN Joshua, 1971. *Advances in the Sociology of Language*, vol. 1 (basic Concepts, Theories and Problems: Alternative Approches); vol. 11 (Selected Studies and Applications), Mouton.
- GANGUE Minlipe Martin, 2013, « Quelle norme linguistique pour les langues africaines ? Une étude de la langue moba. », dans *Synergies Algérie*, n°20, pp. 151-162.
- GLEM-POIDI, Honorine, Massanvi et KANTCHOA, Laré, 2012. *Les langues du Togo : état de la recherche et perspectives*, Paris, Harmattan.
- Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques, 2022, 5^e recensement général de la population et de l'habitat, Lomé.
- TAKASSI, Issa, 1983. *Inventaire linguistique du Togo*, Institut de Linguistique Appliquée, Université d'Abidjan.